



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 2

Réunion du : **Mardi 28 Septembre 2021**

Présidence : **M. Gérard IVORA**

Secrétaire : **M. Antoine MANCINO**

Présents : **MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO**



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de – 72 heures)



CORRESPONDANCES :

Divers :

Mairie de COGOLIN le 28 septembre 2021 : Classement Stade Galfard 1 : noté.

Mairie de SAINT-CYR le 28 septembre 2021 : stades Guion & Miolane : pris note.

Mairie de SAINT-RAPHAEL le 28 septembre 2021 : éclairage stade L.HON : noté.



Mairie de LA LONDE LES MAURES le 28 septembre : Dossier éclairage stade Guillaumont : noté.

COURRIERS ENVOYES :

Ligue Méditerranée :

Le 28 septembre 2021 Mairie de SAINT-CYR stades Guion & Miolane.

Divers :

Mairie de SAINT-RAPHAEL le 28 septembre 2021 : éclairage stade L.HON

Mairie de PGNANS le 28 septembre 2021 : stade Berthoire

Mairie de SAINT MAXIMIN LA STE BAUME le 28 septembre 2021 : éclairage stade G.Daumas

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DES STADES - Saison 2021 / 2022

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion

Mardi 5 Octobre 2021

Le Président : Gérard IVORA

Le Secrétaire : Antoine MANCINO